



assurance sur la maison en cas de divorce

Par **passal**, le **23/08/2010** à **10:00**

j'aimerais savoir si ma femme a le droit de vendre ma maison suite a un divorce demande de sa part alors que je suis en invalidite 2é categorie et que mon assurance prend en charge mon pret immobilier; je gagne actuellement 494 euros par mois sachant que la maison a ete financée par mes soins mais sur presentation du salaire de ma femme et du mien sachant que la maison a ete conçue par rapport a mon handicap;nous sommes mariees sous le régime de la communauté reduite aux acquets merci en esperant une réponse rapide de votre part

Par **Domil**, le **23/08/2010** à **18:17**

La maison est dans la communauté.
Le partage est soit amiable (donc vous pouvez refuser la vente) soit décidé par le juge.